

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Non réglementé		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Membrane bitumineuse utilisée pour l'isolation acoustique des planchers.

Fabricant : Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

NOTE D'URGENCE

Membrane de bitume. Présente une odeur d'asphalte. Sous utilisation normale, ce produit ne présente aucun danger potentiel pour la santé ou l'environnement. En cas de feu, l'inhalation des poussières et de la fumée d'asphalte peut causer une irritation des voies respiratoires et/ou une congestion.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
MÉLANGE BITUMINEUX				
Bitume	8052-42-4	15-40	0,5 mg/m ³ Fumées d'asphalte	Non établie
Copolymère de butadiène styrène¹	9003-55-8	1-5	10 mg/m ³	Non établie
Huile naphthénique sévèrement hydrotraîtée¹	64742-52-5	1-5	Non établie	Non établie
SOUS-FACE				
Polyéthylène	9002-88-4	3-7	Non établie	Non établie
SURFACE				
Granules/poudre de caoutchouc	N/D	40-70	Non établie	Non établie

1. L'exposition au produit au-dessus des limites d'exposition n'est pas susceptible de se produire étant donné sa forme (incorporé au mélange) et l'utilisation prévue. La limite d'exposition est donnée à titre de référence seulement.

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

CONTACT AVEC LA PEAU

Le produit peut causer une irritation mécanique de la peau en raison de sa surface rugueuse.

CONTACT AVEC LES YEUX

Le produit n'est pas susceptible de causer d'effets aux yeux.

INHALATION

Le produit n'est pas susceptible de causer des effets sur le système respiratoire.

INGESTION

L'exposition n'est pas prévue par cette voie d'entrée sous utilisation normale du produit.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CONTACT AVEC LA PEAU

Le contact répété ou prolongé peut causer de l'irritation. (1)

INHALATION

Aucune donnée disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

En raison de la forme du produit, on ne s'attend pas à ce que l'exposition à des poussières ou des fumées dangereuses survienne. L'information sur la cancérogénicité est donnée à titre de référence seulement. Ce produit n'est pas classable comme un cancérogène.

Bitume : Les fumées d'asphalte peuvent contenir une variété d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) parmi lesquels certains représentent un risque de cancer de la peau. Des quantités élevées de HAP peuvent être libérées si ce produit est chauffé au dessus de 200°C. Le contact cutané répété ou prolongé des HAP peut provoquer le cancer de la peau et une mauvaise hygiène peut être un facteur contribuant. Les fumées d'asphalte contiennent des substances comme le Benzo(a)pyrène et le Dibenzo(a,h)anthracène qui sont reconnus comme une cause de cancer chez l'humain. Dans sa monographie de 2013 (Volume 103), le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conduit une étude sur la cancérogénicité potentielle du bitume. Une de ses conclusions fut que « l'exposition professionnelle aux bitumes de distillation directe et leurs émissions durant les travaux de pavage est possiblement cancérogène pour l'humain (Groupe 2B) ». (2)

Aucune information disponible sur les autres produits.

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information disponible.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Aucune information disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ

Aucune information disponible.

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Aucune information disponible.

ACCUMULATION POTENTIELLE

Aucune information disponible.

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

S'il y a présence de poussières sur la peau, laver doucement avec de l'eau et du savon.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Ne pas essayer d'enlever le produit des yeux sans aide médicale. Consulter immédiatement un médecin.

INHALATION

Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé et rétablir la respiration s'il y a lieu.

INGESTION

L'ingestion de ce produit est peu susceptible de se produire.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Non applicable

EXPLOSIBILITÉ : Non applicable

POINT D'ÉCLAIR : Non applicable

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non applicable

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
Non applicable

RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Non applicable.

PRODUITS DE COMBUSTION

La combustion de ce produit peut produire une épaisse fumée noire. Des fumées et des gaz toxiques et irritants, incluant du sulfure d'hydrogène et du dioxyde de soufre, des traces de fumées métalliques, peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.

MOYENS D'EXTINCTION : Mousse, poudre chimique, CO₂, sable.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES / DÉVERSEMENTS

Non applicable.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Se laver les mains à fond après manipulation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes) lors de l'installation.

ENTREPOSAGE

Les revêtements doivent être entreposés de façon à éviter des plis, déformations, éraflures et tous autres dommages. Les matériaux doivent être protégés adéquatement et entreposés en permanence à l'abri de la flamme nue ou d'étincelles de soudure, protégés des intempéries et de toute substance nuisible,

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants résistants.

RESPIRATOIRE : Si la limite d'exposition aux poussières est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Porter des lunettes de protection conformes aux normes.

CORPS : Porter des vêtements protecteurs appropriés.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :

Solide

ODEUR ET APPARENCE : Membrane noire à odeur d'asphalte

SEUIL DE L'ODEUR : Non disponible

PRESSION DE VAPEUR (20°C) : Non applicable

DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : Non applicable

TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N°Butyle = 1) : Non applicable

POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) : Non applicable

POINT DE CONGÉLATION : Non applicable

DENSITÉ (H₂O = 1) : Variable

SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) : Nulle

CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :

Non applicable

VISCOSITÉ : Non applicable

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la chaleur excessive.

INCOMPATIBILITÉ : Les acides et les bases fortes ainsi que les solvants organiques et corps gras.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Aucun identifié.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Non

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Aucune information disponible.

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

Aucune information disponible.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CANCÉROGÉNOCITÉ

Asphalte :

Des études expérimentales chez des animaux et des cellules de mammifères cultivées indiquent que les condensats de fumées d'asphalte de toiture produits en laboratoire sont génotoxiques et causent des tumeurs de la peau. (2)

Huile naphténiq ue sévèrement hydrotraitée :

Aucune étude sur les humains et les animaux n'a permis de classifier les huiles naphténiq ues sévèrement hydrotraitée comme cancérogène (IARC, 1984). (1)

Aucune information disponible sur les autres produits.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION

Aucune information disponible.

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information disponible.

MUTAGÉNOCITÉ

Aucune information disponible.

PRODUITS SYNERGIQUES

Aucune information disponible.

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Aucune donnée.

BIODÉGRADATION

Ce produit n'est pas biodégradable. Aucune bioaccumulation possible et bioconcentration dans la chaîne alimentaire non probable.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière n'est également pas reconnue comme un déchet dangereux par Environmental Protection Agency (EPA) en vertu de la réglementation du Resource conservation and Recovery Act (RCRA) des États-Unis. Aucun numéro de déchet d'EPA n'est applicable pour ce produit.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le Transport des marchandises dangereuses (TMD) ni par le Department of Transportation (DOT).

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

- LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).
- TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).
- Prop. 65 :** Ce produit ne contient pas de substances reconnues par l'État de la Californie comme cancérigènes ou pouvant causer de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

- ACGIH:** American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ASTM :** American Society for Testing and Materials
- CAS :** Chemical Abstract Services
- CSA :** Association Canadienne de Normalisation
- DL₅₀ / CL₅₀ :** Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
- EPA :** Environmental Protection Agency (États-Unis)
- SGH :** Système Général Harmonisé
- TLV-TWA :** Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Références :

- (1) Fiche signalétique du fournisseur
- (2) CIRC (2013) Monographie sur l'évaluation des risques de cancérogénicité chez l'humain. Bitumes et émissions bitumineuses, et certains hydrocarbures aromatiques polycycliques N- ou S-hétérocycliques. Volume No. 103.

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 156
Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de RESISTOSOUND sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.resisto.ca

Justification de la mise à jour :

- Format SGH.
- Section III.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.